

Exploitation des rapports d'activité harmonisés

des CMPP de la région Grand Est

Données 2017



*Étude produite à la demande de l'ARS Grand Est
par le CREA Grand Est
et réalisée par Marjorie Hoenen, chargée d'études,
sous la direction de Thibault Marmont*

Rapport final - Août 2020

Sommaire

Partie A - Présentation générale des CMPP du Grand Est	4
1. Localisation des CMPP dans la région Grand Est	4
2. Plages d'ouverture	5
- Jours d'ouverture	5
- Heures d'ouverture	5
- Réponse téléphonique en semaine (en heure).....	6
- Continuité de la réponse par répondeur ou par message (oui)	6
Partie B – Activité de l'année 2017	7
1. Activité pour l'ensemble des enfants de la file active.....	7
- File active	7
- Taux de jeunes vus pour 1000 habitants de moins de 20 ans	7
- Mobilité.....	8
- Modalité d'accompagnement.....	8
- Synthèses effectuées dans l'année	9
2. Interventions des professionnels.....	9
- Séances et actes réalisés hors du CMPP	10
- Interventions réalisées par les intervenants médicaux, éducatifs et médico-sociaux du CMPP auprès d'un enfant/d'un groupe d'enfants/de parents.....	10
3. Coordination, prévention, partenariat et formation.....	11
- Réunions internes et avec les partenaires	11
- Participation à des formations et colloques	12
- Partenariat	13
Partie C – Enfants présents au 31 décembre 2017	14
1. Dernière modalité d'accompagnement	14
- Dernière modalité d'accompagnement des enfants présents.....	14
- Fréquence des interventions pour les enfants en cours de traitement	15
2. Caractéristique des enfants présents.....	16
- Âges des présents au 31 décembre 2017	16
- Diagnostic principal selon les catégories cliniques CFTMEA.....	17
- Diagnostic principal selon les catégories cliniques CIM10.....	18
- Enfants avec un dossier MDPH ou une mesure de protection	19
Partie D – Enfants reçus pour la première en 2017 et délai d'attente	20
1. Origine des enfants entrés au CMPP en 2017	20
2. Délai d'attente	22

- Délai d'attente avant accueil en CMPP.....	22
- Délai d'attente entre le 1 ^{er} RDV et le bilan ou les soins	23
Partie E – Caractéristiques des enfants de la file active entrés dans l'année	25
1. Enfants entrés dans l'année par âge au premier acte.....	25
2. Mode de scolarisation	25
3. Transport des enfants entrés dans l'année	26
- Temps de trajet domicile-CMPP.....	26
- Domiciliation hors département ou région	27
- Modes de transport des enfants entrés dans l'année.....	27
Partie F – Caractéristiques et parcours pour la totalité des enfants sortis de la file active.....	28
1. Âge des enfants sortis en 2017	28
2. Parcours des enfants sortis en 2017	28
- Durée d'accompagnement des enfants sortis en 2017	28
- Motifs de sorties du CMPP.....	29
- Parcours envisagé après la sortie.....	29
- Enfants en attente de sortie du CMPP (parmi les enfants présents)	30
Partie G - Ressources humaines	31
- Nombre d'ETP du compte administratif par métier.....	31
- Taux d'ETP non pourvus (région Grand Est)	33

Partie A - Présentation générale des CMPP du Grand Est

La région Grand Est compte au 31 décembre 2017 un total de 16 CMPP. Dans le cadre de ce projet, 15 établissements ont renseigné un rapport d'activité harmonisé (RAH). Cela renvoie un taux de réponse de 94 %.

1. Localisation des CMPP dans la région Grand Est

Les 15 centres se répartissent sur l'ensemble des 10 départements qui composent la région : 6 se trouvent en Champagne-Ardenne, 6 en Lorraine et 3 en Alsace.



Carte réalisée par le CREA Grand Est avec Cartes & Données - © Artique
Sources : RAH - données 2017

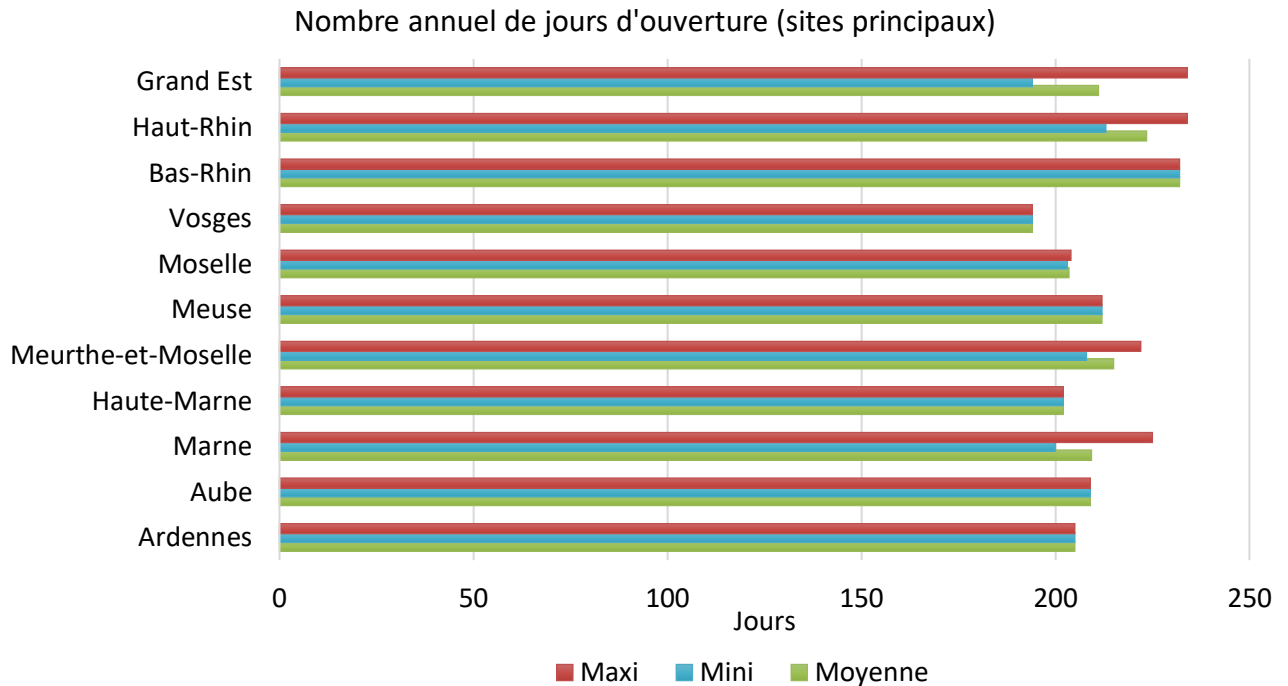
Département	Site principal	Autres sites	Nb total de sites
Ardennes	1	8	9
Aube	1	2	3
Marne	3	8	11
Haute-Marne	1	2	3
Meurthe-et-Moselle	2	5	7
Meuse	1	3	4
Moselle	2	3	5
Vosges	1	1	2
Bas-Rhin	1	2	3
Haut-Rhin	2	0	2
Grand Est	15	34	49

Globalement, la plupart des départements offrent des services de proximité.

Les personnes habitant dans le centre mosellan doivent toutefois effectuer des trajets plus longs que dans les autres territoires pour se rendre dans un service.

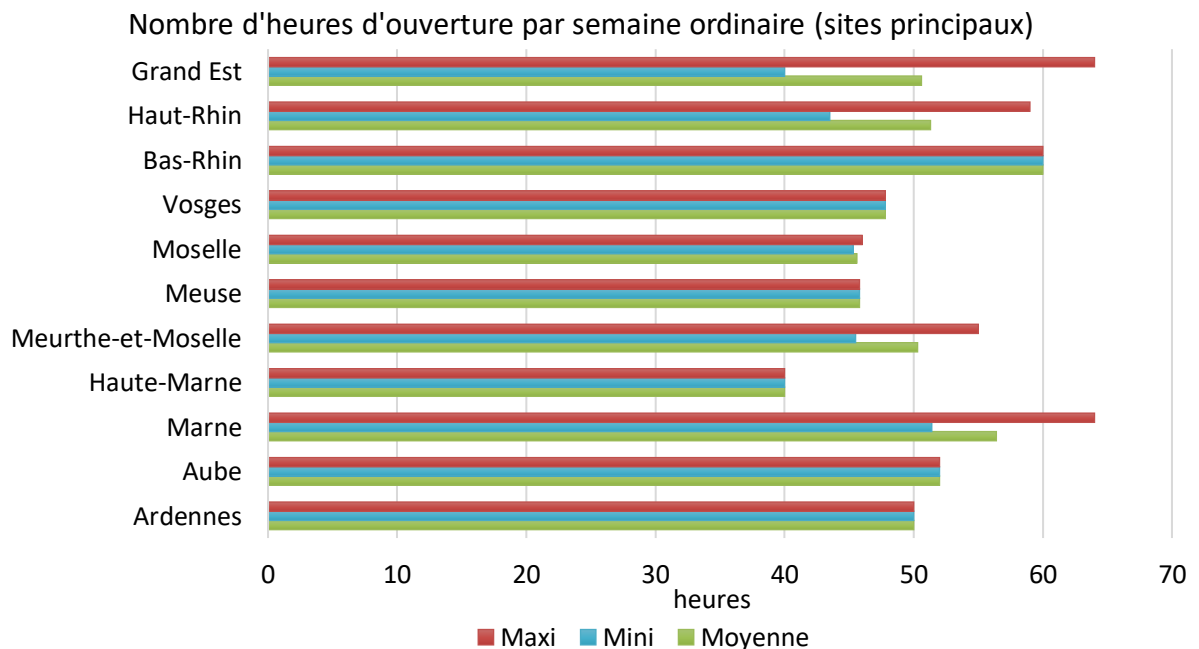
2. Plages d'ouverture

- Jours d'ouverture



En moyenne, les CMPP de la région sont ouverts 211 jours par an (sites principaux), avec un minimum de 194 jours (dans les Vosges) et un maximum de 234 jours (dans le Haut-Rhin). Selon les départements, les moyennes varient de 194 à 232 jours.

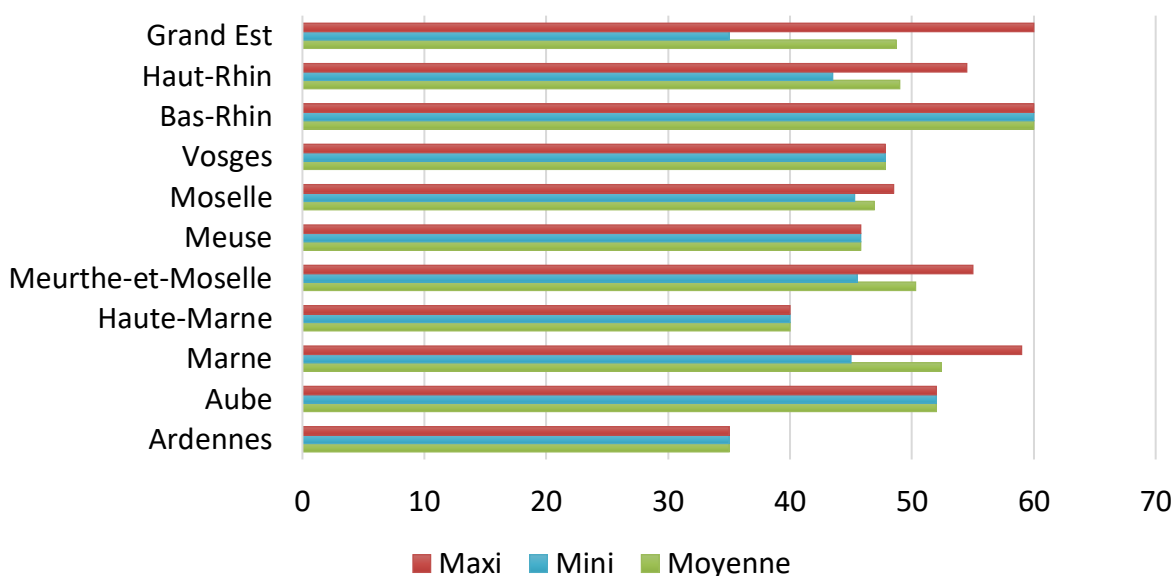
- Heures d'ouverture



En moyenne, les CMPP de la région sont ouverts 50,6 heures par semaine (sites principaux), avec un minimum de 40 heures (en Haute-Marne) et un maximum de 64 heures (dans la Marne). En moyenne, les centres (sites principaux) ouvrent plus de 9 heures par semaine, en dehors des « horaires classiques » de bureau c'est à dire avant 9 heures du matin, après 18 heures ou le samedi (avec un minimum de 2 heures et un maximum de 20 heures).

- Réponse téléphonique en semaine (en heure)

Nombre d'heures d'accès à une réponse téléphonique directe par semaine ordinaire (sites principaux)



En 2017, en moyenne, les CMPP de la région assurent près de 49 heures (sites principaux) une réponse téléphonique directe, avec un minimum de 35 heures (dans les Ardennes) et un maximum de 60 heures (dans le Bas-Rhin).

- Continuité de la réponse par répondeur ou par message (oui)

	Durant les soirs et week-end	Durant les congés courts	Durant les congés d'été
Les usagers ont la possibilité de laisser un message au CMPP (enregistreur, mail ou SMS et réponse par le CMPP dans un délai maximum d'une semaine (ou 15j pendant les congés)	80%	53%	20%
Le CMPP a mis en place un dispositif permettant de répondre à une situation de crise pour les enfants qu'il suit ?	27%	40%	33%
Le CMPP diffuse sur son répondeur un message indiquant que faire et qui contacter (CMPP ou partenaires) en situation de crise pendant les heures de fermeture du CMPP	60%	80%	80%

Globalement, la possibilité de laisser un message (enregistreur, mail ou SMS) est assez développée (80 % des CMPP de la région) les soirs et les week-end.

Bien qu'une minorité de structure ait mis en place un dispositif permettant de répondre à une situation de crise, 60 % des CMPP diffusent sur leur répondeur un message indiquant que faire et qui contacter en situation de crise pendant les heures de fermeture du CMPP durant les soirs et week-end. Cette part s'élève à 80 % durant les congés courts et les congés d'été.

Partie B – Activité de l'année 2017

1. Activité pour l'ensemble des enfants de la file active

- File active

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nombre total d'enfants de la file active	2 248	1 233	3 446	1 186	1 410	1 334	1 194	570	1 818	1 173	15 612
<i>dont reçus pour la 1ère fois</i>	648	389	1 225	548	527	426	392	231	715	353	5 454
<i>dont reçus pour la 1ère fois (en %)</i>	29%	32%	36%	46%	37%	32%	33%	41%	39%	30%	35%

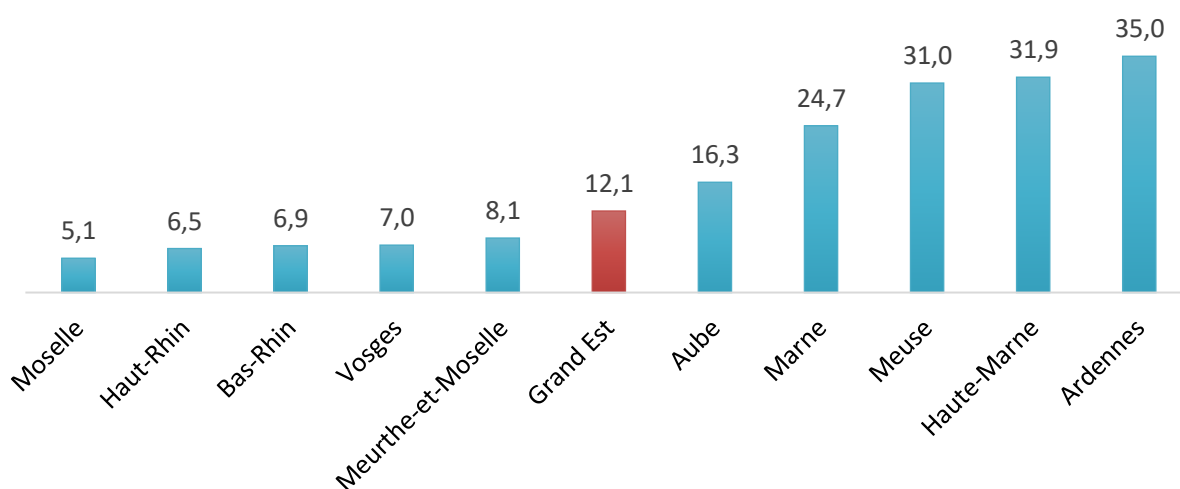
Les effectifs de file active varient fortement selon le territoire : de 570 dans les Vosges à 3 446 dans la Marne. Dans les Ardennes, la file active est également supérieure à 2000 enfants. Au total, 15 612 jeunes ont été accueillis dans un CMPP au cours de l'année 2017.

La part d'enfants reçus pour la première fois en 2017 est relativement comparable, excepté en Haute Marne où elle représente 46 % des personnes, contre 35 % en moyenne dans la région.

Cela dit, rapportés au nombre de jeunes âgés de moins de 20 ans, les effectifs de file active renvoient des taux qui dessinent une tendance différente. Ainsi, les taux de jeunes vus pour 1000 habitants varient de 5,1 en Moselle à 35,0 dans les Ardennes. Plus généralement, les quatre départements de l'ante-région Champagne-Ardenne ainsi que la Meuse affichent les taux les plus élevés.

Selon les CMPP (interrogés sur ce point lors de la restitution de l'enquête 2016), l'hétérogénéité de la file active s'explique par des facteurs populationnels et environnementaux : la densité des professionnels libéraux de santé et de structures hospitalières et médico-sociales, les taux d'équipement en CMPP.

- Taux de jeunes vus pour 1000 habitants de moins de 20 ans



- Mobilité

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nombre total d'enfants sortis dans l'année	652	197	1 152	236	431	597	415	207	580	329	4 796
<i>dont sortis pendant ou après un diagnostic</i>	211	68	429	128	153	205	89	59	198	94	1 634
<i>dont sortis pendant ou après une période de traitement</i>	441	129	723	108	278	392	326	148	382	234	3 161
<i>dont sortis pendant ou après un diagnostic (en %)</i>	32%	35%	37%	54%	35%	34%	21%	29%	34%	29%	34%
<i>dont sortis pendant ou après une période de traitement (en %)</i>	68%	65%	63%	46%	65%	66%	79%	71%	66%	71%	66%

En 2017, 4 796 enfants sont sortis des CMPP de la région, 66 % d'entre eux sont sortis pendant ou après une période de traitement et 34 % pendant ou après un diagnostic.

- Modalité d'accompagnement

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nb d'enfants ayant bénéficié d'un diagnostic	1 143	557	1 382	434	742	398	525	283	302	454	6 220
<i>en % de la file active</i>	51%	45%	40%	37%	53%	30%	44%	50%	17%	39%	40%
Nb d'enfants ayant bénéficié d'un traitement	1 593	966	2 259	752	940	936	892	423	1 516	857	11 134
<i>en % de la file active</i>	71%	78%	66%	63%	67%	70%	75%	74%	83%	73%	71%
Nb d'enfants ayant bénéficié de soins complémentaires (hors CMPP financés par le CMPP)	0	0	0	11	108	57	0	37	172	2	387
Nb d'enfants ayant bénéficié de soins complémentaires (hors CMPP non financés par le CMPP)	0	0	145	0	14	0	43	-	0	0	202

Les modalités d'accompagnement proposées par les CMPP sont relativement variables selon le territoire. Alors que dans plusieurs départements (Vosges, Ardennes, Meurthe-et-Moselle) la moitié ou plus des enfants de la file active de 2017 ont bénéficié d'un diagnostic au cours de l'année, cette proportion est de 17 % dans le Bas-Rhin. Réciproquement, la part de jeunes bas-rhinois ayant bénéficié d'un traitement est plus élevée qu'à la moyenne régionale (83 % vs 71 % en moyenne).

Dans la région, 387 (soit 3 %) des enfants ont bénéficié de soins complémentaires (hors CMPP financés par le CMPP). A noter que cette pratique n'est significativement mise en œuvre que dans 3 des 10 départements du Grand Est. 202 enfants (soit 1 %) ont par ailleurs bénéficié de soins non financés par le CMPP (dont 145 dans le département de la Marne).

- Synthèses effectuées dans l'année

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nb d'enfants ayant bénéficié d'au moins une synthèse	2 248	654	965	717	508	1 035	873	391	407	480	8 278
<i>en % de la file active</i>	100%	53%	51%	60%	36%	78%	73%	69%	22%	41%	59%
Nb de synthèses individuelles effectuées	2 915	1 449	3 203	717	862	1 035	1 538	660	-	596	12 975

En 2017, les CMPP de la région Grand Est ont réalisé au moins une synthèse pour 8 278 enfants, soit 59 % de la file active¹. Mais ce niveau de réalisation est très différent d'un territoire à l'autre : de 22 % dans le Bas-Rhin à 100 % dans les Ardennes.

2. Interventions des professionnels

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nb de séances réalisées	-	25 078	48 279	15 670	24 010	19 411	26 172	9 310	23 200	20 251	211 381
<i>Moyenne par enfants</i>	-	20	14	13	17	15	22	16	13	17	16
Nb d'actes réalisés	42 660	25 078	48 349	17 052	25 611	22 267	28 016	10 279	20 357	22 757	262 426
<i>Moyenne par enfants</i>	19	20	14	14	18	17	23	18	11	19	17
Nb d'actes programmés non réalisés	8 293	5 622	11 195	4 446	7 689	4 563	7 155	1 825	6 948	6 333	64 069
<i>Taux d'absentéisme</i>	16%	18%	19%	21%	23%	17%	20%	15%	25%	22%	20%

Rappel² :

- **Les actes** : « correspondent aux activités d'entretien, de consultation, d'examen et de rééducation et concernent exclusivement les enfants de la file active, inscrits administrativement. Ils sont réalisés en présence des bénéficiaires, à savoir les enfants, ou leur(s) parent(s), ou leur(s) tuteur(s), et peuvent être délivrés par un ou plusieurs professionnels, également à l'extérieur des structures. L'inscription administrative, non concomitante avec un rendez-vous d'accompagnement, n'est pas un acte dans la mesure où cette action correspond à une démarche exclusivement administrative. »
- **La notion séance** est utilisée comme : « une unité de mesure pour désigner un ensemble de plusieurs actes réalisés dans la même journée. »

Les jeunes de la file active de l'année 2017 ont bénéficié, en moyenne, de 16 séances (ou 17 actes) réalisées par les professionnels du CMPP. Cette valeur reste globalement homogène : elle varie de 13 séances dans le Bas-Rhin et en Haute-Marne, à 22 en Moselle. Elle ne semble pas corrélée ni au nombre d'enfants suivis en file active ni aux effectifs de jeunes vus.

Le taux d'absentéisme, calculé sur la base des actes, est relativement comparable entre les territoires. Il est de 20 % au niveau régional.

¹ À noter que les données d'un CMPP de la Marne portant sur le « nombre d'enfants ayant bénéficié d'au moins une synthèse » n'ont pas été incluses dans le tableau et dans le calcul du taux, car l'effectif dépassait celui des enfants en file active.

² https://www.cnsa.fr/documentation/guide_mesure_de_lactivite_vf.pdf, p.19-20 : définition d'actes et de séances

- Séances et actes réalisés hors du CMPP

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nb d'actes réalisés avec l'enfant et/ou ses parents hors CMPP	-	135	763	275	96	427	62	133	83	117	2 091
dont réalisés à domicile	-	0	195	15	0	17	0	0	24	2	253
dont en milieu scolaire hors réunions ESS, EE	-	0	72	26	0	214	0	0	29	26	367
dont dans le cadre de l'ESS ou EE	-	135	389	234	96	150	62	133	10	75	1 284
dont dans d'autres lieux	-	0	107	.	0	46	0	0	20	14	187
<i>Moyenne par enfants</i>	-	0,11	0,22	0,23	0,07	0,32	0,05	0,23	0,05	0,10	0,13

Les actes réalisés hors du CMPP sont peu fréquents : en moyenne, 0,13 acte a été réalisé par enfants au cours de l'année 2017. Il s'agit très majoritairement d'actes réalisés dans le cadre de l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) ou de l'équipe éducative (EE), c'est-à-dire en milieu scolaire. A noter que les interventions à domicile sont plus fréquentes dans la Marne, et les interventions en milieu scolaire dans la Meuse, que dans les autres départements.

Selon les CMPP, certains enfants accompagnés sur le long terme nécessitent de moins d'actes. Par ailleurs la datation des données au 31.12 peut faire baisser la moyenne (pour les enfants entrés récemment).

- Interventions réalisées par les intervenants médicaux, éducatifs et médico-sociaux du CMPP auprès d'un enfant/d'un groupe d'enfants/de parents

	Auprès d'un enfant		Auprès d'un groupe d'enfants		Auprès de parents (en présence ou non de l'enfant)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Psychiatre ou pédopsychiatre ou autres médecins	13 297	6%	334	2%	5 053	37%
Psychologue	104 968	46%	3 894	27%	6 141	45%
<i>dont psychologue mis à disposition par l'EN</i>	1 920	<1%	183	1%	60	<1%
Personnel de rééducation	86 596	38%	7 053	49%	890	6%
<i>dont orthophoniste</i>	50 900	22%	3 816	26%	465	3%
<i>dont psychomotricien</i>	35 696	15%	2 439	17%	425	3%
Enseignant spécialisé et psychopédagogue	24 197	10%	2 542	18%	330	2%
<i>dont personnel mis à disposition par l'EN</i>	17 202	7%	2 232	15%	260	2%
Autre personnel éducatif (éducateur...)	326	<1%	231	2%	402	3%
Assistant social	5	<1%	148	1%	973	7%
Autres intervenants (ergo et art-thérapeutes, infirmiers, AMP..)	1 256	1%	207	1%	9	<1%
Total	230 645	100%	14 409	100%	13 798	100%

La notion d'intervention³ comme :

- L'action d'un ou de plusieurs professionnels auprès d'un ou de plusieurs enfants/ou familles simultanément : un entretien, un rendez-vous individuel, une séance collective...comptent pour un. Pour détailler ces interventions, on distingue les interventions individuelles ou collectives, les interventions impliquant plusieurs professionnels, les interventions internes ou externes ;
- L'action d'un ou de plusieurs professionnels en concertation interne ou auprès d'un ou de plusieurs partenaires : on compte le nombre de réunions, pas le nombre de participants, à l'exception de la formation continue.

Le périmètre des interventions est donc plus large que celui des actes. Il intègre tous les actes et les actions de prévention réalisées à l'extérieur des structures.

En 2017, une large majorité des interventions auprès d'un enfant ont été assurées par des psychologues (46 % des interventions) et des personnels de rééducation (38 % en cumulant orthophonistes et psychomotriciens). Les interventions des médecins restent assez limitées en proportion (6 %).

49 % des interventions réalisées auprès d'un groupe d'enfants ont été assurées par du personnel de rééducation.

Concernant les interventions auprès des parents, en présence ou non de l'enfant, ces dernières ont été surtout assurées par des psychologues (45 %) et des psychiatres ou pédopsychiatres ou autres médecins (37 %).

3. Coordination, prévention, partenariat et formation

- Réunions internes et avec les partenaires

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Réunions internes par an (Moyenne)	521	293	209	130	209	227	218	-	570	419	290
<i>Mini</i>	521	293	111	130	118	227	29	-	570	353	29
<i>Maxi</i>	521	293	357	130	299	227	408	-	570	485	570
Réunions avec partenaires par an (Moyenne)	1412	11	151	364	51	7	37	-	20	149	208
<i>Mini</i>	1412	11	3	364	12	7	37	-	20	142	3
<i>Maxi</i>	1412	11	379	364	90	7	37	-	20	156	1412

Concernant la coordination interne et externe, les résultats collectés sont très variables. Ils peuvent néanmoins être soumis à la méthode de décompte adoptée par les différentes structures.

³ https://www.cnsa.fr/documentation/guide_mesure_de_lactivite_vf.pdf,p.20 : définition d'intervention

- Participation à des formations et colloques

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Jours consacrés à la formation financées dans le PFA	91	234	181	95	29	41	99	19	92	62	943
Nombre de jours / ETP	1,4	5,2	2,3	2,8	0,8	1,2	2,2	1,1	2,8	1,8	2,2
Jours consacrés à la participation à des colloques ou journées d'études (hors PFA)	11	-	276	150	31	51	70	46	-	26	661
Nombre de jours / ETP	0,2	-	3,5	4,4	0,6	1,5	1,5	2,6	-	0,7	1,9

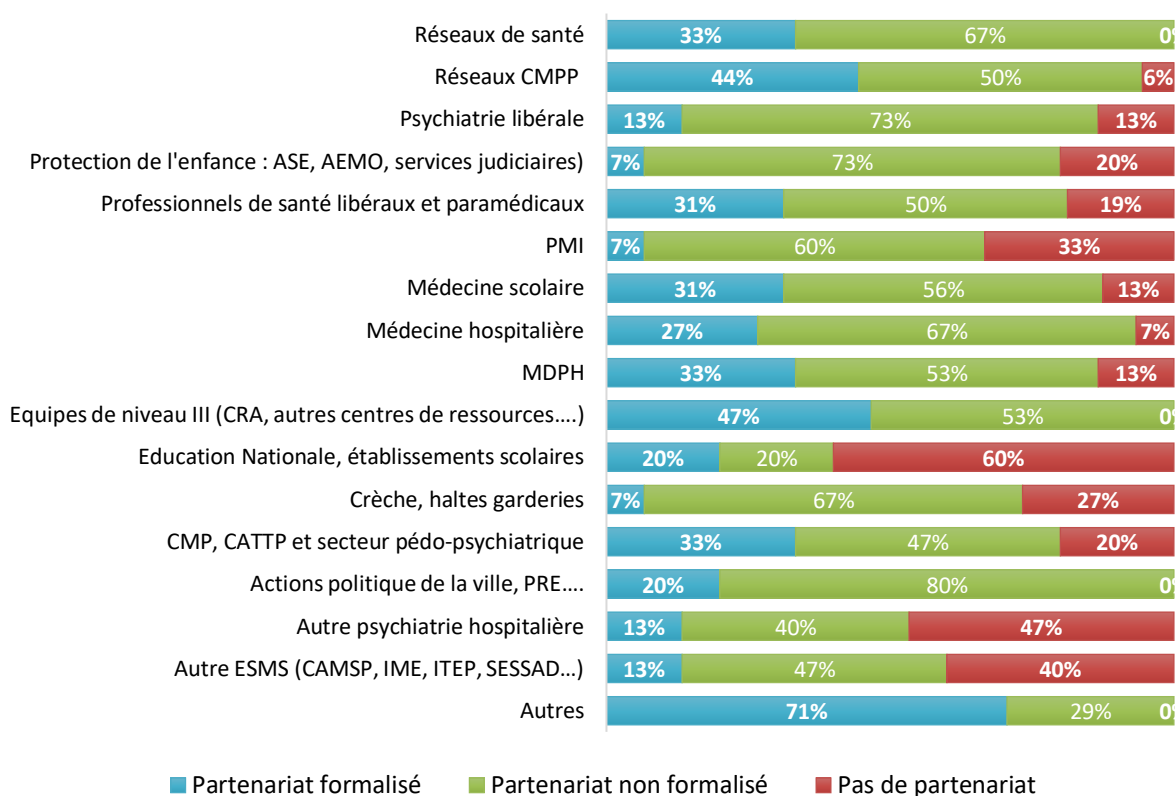
	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nombre de jours d'Interventions des professionnels du CMPP en colloque, journées d'études ou formation ou information (<i>Moyenne</i>)	38	-	8	3	2	20	7	10	-	7	10
<i>Mini</i>	38	-	7,5	3	0	20	4,5	10	-	0	0
<i>Maxi</i>	38	-	7,5	3	4	20	10	10	-	13,5	38
<i>dont nombre de jours auprès des partenaires de l'EN (Moyenne)</i>	24	-	4	3	0	2	4	11	-	3	5
<i>Mini</i>	24	-	4	3	0	2	3	11	-	2,5	0
<i>Maxi</i>	24	-	4	3	0	2	4,5	11	-	2,5	24

Les résultats en lien avec la participation à des journées d'études ou des colloques semblent également souffrir d'un manque de comparabilité, dû à des méthodes de décompte hétérogènes entre CMPP.

En moyenne 2,2 jours par ETP sont consacrés à la formation, financées dans le PFA, ce nombre de jours par ETP varie entre 0,8 et 5,2 jours selon les départements. Concernant les jours consacrés à la participation à des colloques ou journées d'études par ETP, ceux-ci varient entre 0,2 et 4,4 jours selon les territoires.

Dans le Grand Est, en moyenne, 10 jours sont consacrés aux interventions des professionnels du CMPP en colloque, journées d'études ou formation ou information.

- Partenariat



L'ensemble des CMPP de la région Grand Est a établi un partenariat (formalisé ou non) avec les services de l'Éducation nationale, la médecine scolaire, CMP, CATT et secteurs pédopsychiatriques ou encore avec d'autres ESMS.

Les partenariats sont majoritairement non formalisés : dans 55 % des cas contre 27 % pour les partenariats formalisés.

Les crèches/haltes-garderies, les réseaux de santé et la psychiatrie libérale sont les catégories d'acteurs avec lesquelles les CMPP établissent le moins fréquemment de partenariat. Notons également que trois CMPP ne déclarent pas de liens partenariaux avec une équipe de niveau 3 (CRA ou autre centre de ressource).

Partie C – Enfants présents au 31 décembre 2017

1. Dernière modalité d'accompagnement

- Dernière modalité d'accompagnement des enfants présents

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nombre d'enfants avec dossier en cours en décembre	1 588	1 033	2 429	1 034	975	1 101	775	361	1 739	844	11 879
Taux d'enfants avec un dossier en cours pour 1000 enfants de moins de 20 ans	25	14	17	28	6	26	3	4	7	5	9
<i>dont nombre enfants vus une seule fois dans l'année</i>	238	106	177	15	79	99	73	24	-	0	811
<i>dont nombre enfants avec diagnostic en cours</i>	221	105	362	372	236	238	78	63	-	204	1 879
<i>dont nombre d'enfants en cours de traitement</i>	1 129	822	1 819	667	660	823	634	274	955	640	8 423
En %											
<i>dont nombre enfants vus une seule fois dans l'année</i>	15%	10%	8%	1%	8%	9%	9%	7%	-	0%	7%
<i>dont nombre enfants avec diagnostic en cours</i>	14%	10%	15%	35%	24%	21%	10%	17%	-	24%	17%
<i>dont nombre d'enfants en cours de traitement</i>	71%	80%	77%	63%	68%	71%	81%	76%	100%	76%	76%

Au 31 décembre 2017, 11 879 enfants étaient présents dans les 15 CMPP répondant du Grand Est. Sur 1000 enfants de moins de 20 ans, 9 avaient un dossier en cours en décembre 2017. A noter que 25 enfants ou plus sur 1000 avaient un dossier en cours dans les Ardennes, dans la Meuse ou encore en Haute-Marne.

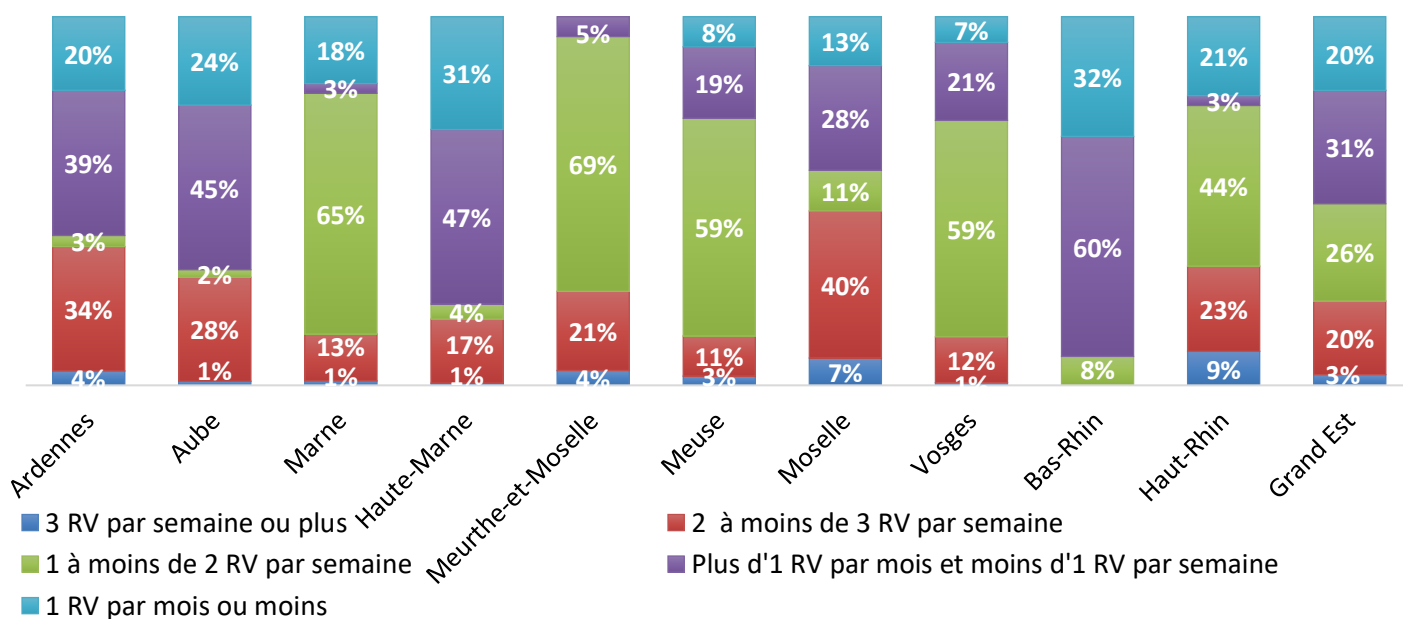
La dernière modalité d'accompagnement n'a été indiquée par les CMPP que pour 11 113 jeunes, soit 94 % de l'ensemble des jeunes présents dans un CMPP de la région au 31 décembre 2017.

Parmi eux, moins d'1 sur 10 n'a été vu qu'une seule fois au cours de l'année. Par ailleurs, les modalités d'accompagnement varient relativement peu en fonction des territoires. La grande majorité des jeunes accueillis dans les CMPP du Grand Est suivait un traitement. À noter qu'en Haute-Marne un peu plus d'un tiers des enfants présents en fin d'année avait un diagnostic en cours (17 % au niveau de la région).

- Fréquence des interventions pour les enfants en cours de traitement

Par ailleurs, concernant les enfants en cours de traitement, la fréquence des interventions prévues dans le projet de soin et d'accompagnement est variable : alors qu'elles sont programmées au moins une fois par semaine pour 49 % des enfants au niveau régional, cette récurrence concerne 8 % des jeunes suivis dans le Bas-Rhin, contre 95 % en Meurthe-et-Moselle.

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
3 RV par semaine ou plus	44	9	10	4	6	23	47	2	0	59	204
2 à moins de 3 RV par semaine	381	232	106	116	32	100	253	34	0	148	1 402
1 à moins de 2 RV par semaine	34	17	545	27	103	543	70	161	75	279	1 854
Plus d'1 RV par mois et moins d'1 RV par semaine	445	367	22	316	8	178	180	58	570	17	2 161
1 RV par mois ou moins	225	197	151	204	0	75	84	19	310	137	1 402
Total	1 129	822	834	667	149	919	634	274	955	640	7 023



2. Caractéristique des enfants présents

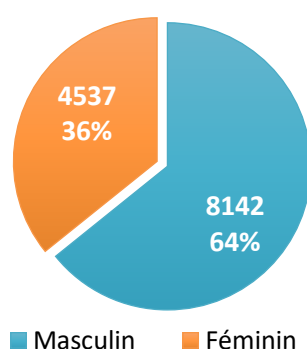
- Âges des présents au 31 décembre 2017

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Moins de 3 ans	0	1	11	16	39	13	3	0	25	0	108
3 à 5 ans	124	68	219	213	127	94	31	17	406	55	1354
6 à 10 ans	926	550	1339	594	621	693	402	225	964	495	6809
11 à 15 ans	469	371	733	268	419	385	285	96	356	271	3653
16 à 17 ans	43	31	96	88	99	106	39	16	54	20	592
18 ans ou plus	26	12	30	7	7	43	15	7	13	3	163
Total	1588	1033	2428	1186	1312	1334	775	361	1818	844	12 679
Moins de 3 ans	0%	<1%	<1%	1%	3%	1%	0%	0%	1%	0%	<1%
3 à 5 ans	8%	7%	9%	18%	10%	7%	4%	5%	22%	7%	11%
6 à 10 ans	58%	53%	55%	50%	47%	52%	52%	62%	53%	59%	54%
11 à 15 ans	30%	36%	30%	23%	32%	29%	37%	27%	20%	32%	29%
16 à 17 ans	3%	3%	4%	7%	8%	8%	5%	4%	3%	2%	5%
18 ans ou plus	2%	1%	1%	1%	1%	3%	2%	2%	1%	0%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Parmi les enfants accueillis au sein des CMPP en décembre 2017, l'âge et le sexe de 12 679 enfants a été indiqué, soit pour **107 %** d'entre eux. En effet, 4 CMPP ont renseigné l'âge et le sexe pour l'ensemble des enfants de la file active.

Au 31 décembre 2017, la majorité des enfants pris en charge par les CMPP de la région sont des garçons (64 %). L'âge moyen des enfants, selon les structures, varie de 8 ans (dans un CMPP du Bas-Rhin) à 10,5 ans (en Moselle). La distribution des âges varie relativement peu d'un territoire à un autre.

La tranche d'âges la plus représentée est celle des enfants de 6-10 ans révolus (54 %). L'intervention très précoce (avant 3 ans) reste marginale (0,9 %). Celle auprès des jeunes enfants (3-5 ans) reste également limitée (11 %), à l'exception de la Haute-Marne et du Bas-Rhin où cette tranche d'âge représentait environ 20 % des présents au 31 décembre 2017.



- Diagnostic principal selon les catégories cliniques CFTMEA

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Schizophrénies, troubles psychotiques, troubles thymiques de l'enfance et de l'adolescence	-	-	18	1	68	14	2	-	34	2	139
TSA ou autre TED	-	-	37	12	29	20	23	-	-	14	135
Troubles névrotiques	-	-	206	186	95	117	187	-	90	52	933
Pathologies limites	-	-	145	109	58	133	30	-	41	32	548
Troubles réactionnels	-	-	79	104	71	105	127	-	132	36	654
Variations de la normale	-	-	32	-	76	68	32	-	34	7	249
Déficiences mentales	-	-	50	18	15	4	66	-	0	26	179
Troubles du développement et des fonctions instrumentales	-	-	384	120	251	207	25	-	187	58	1 232
Troubles des conduites et du comportement (TCC)	-	-	149	59	153	67	13	-	83	10	534
Troubles à expression somatique	-	-	6	13	10	4	3	-	7	8	51
Manifestations et symptômes à type d'anxiété, de phobie, de conversion, de compulsion	-	-	7	14	39	31	8	-	48	1	148
Aucun de ces troubles	-	-	12	-	11	12	-	-	27	1	63
Pas de diagnostic	-	-	273	452	99	0	49	-	28	188	1 089
TOTAL	0	0	1 398	1 088	975	782	565	0	711	435	5 954

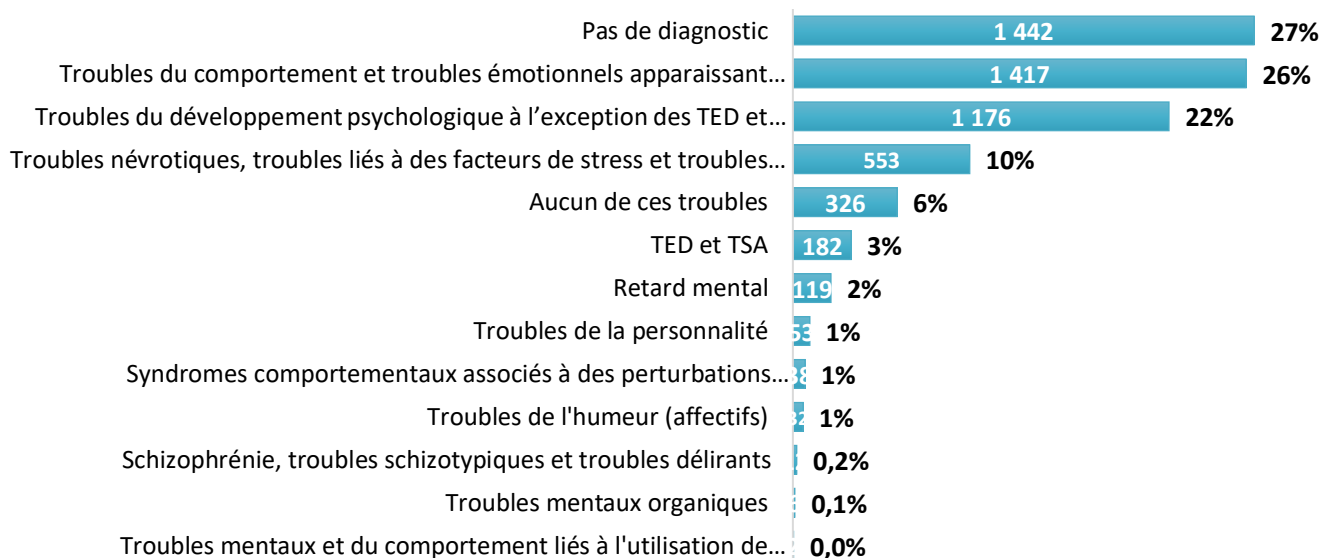


Dans la trame des RAH, les établissements ont la possibilité de rendre compte des évaluations diagnostiques soit en utilisant les catégories cliniques CFTMEA, soit les catégories cliniques CIM10.

Concernant la CFTMEA, les données ne sont disponibles que pour 7 territoires et indiquées pour seulement 50 % de l'ensemble des enfants présents au 31 décembre 2017. Ainsi, en suivant ces catégories, les troubles du développement et des fonctions instrumentales sont les situations diagnostiquées les plus fréquentes (21%). Pour les situations diagnostiquées, les troubles névrotiques (16 %) et les troubles réactionnels sont les plus représentés (11 %). À noter que l'absence de diagnostic est l'une des situations les plus fréquentes (18 %).

- Diagnostic principal selon les catégories cliniques CIM10

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Troubles mentaux organiques	-	-	5	-	-	-	0	0	-	1	6
Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation de substances psycho-actives	-	-	2	-	-	-	0	0	-	0	2
Schizophrénie, troubles schizotypiques et troubles délirants	-	-	8	-	-	-	0	2	-	2	12
Troubles de l'humeur (affectifs)	-	-	22	-	-	-	1	3	-	6	32
Troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes			365				55	15		118	553
Syndromes comportementaux associés à des perturbations physiologiques et à des facteurs physiques	-	-	31	-	-	-	1	6	-	0	38
Troubles de la personnalité	-	-	18	-	-	-	0	0	-	35	53
Retard mental	40	-	61	-	-	-	6	2	-	10	119
Troubles du développement psychologique à l'exception des TED et TSA	583	-	421	-	-	-	69	70	-	33	1 176
TED et TSA	90	-	34	-	-	-	28	12	-	18	182
Troubles du comportement et troubles émotionnels apparaissant habituellement durant l'enfance et l'adolescence	843	-	340	-	-	-	93	83	-	58	1 417
Aucun de ces troubles	32	-	270	-	-	-	20	2	-	2	326
Pas de diagnostic	-	-	848	-	-	-	0	36	-	558	1 442
TOTAL	1588	0	2425	0	0	0	273	231	0	841	5 358



Concernant la CIM10, les résultats sont indiqués pour seulement 45 % des enfants présents au 31 décembre 2017.

Ainsi, en suivant ces catégories, l'absence de diagnostic (27 %) est l'une des situations les plus fréquentes avec les troubles du comportement et troubles émotionnels apparaissant habituellement durant l'enfance et l'adolescence (26 %), les troubles du développement psychologique (à l'exception des TED et TSA) (22 %) et les troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes (10 %) représentent une large partie des situations. Les TSA diagnostiqués représentent 3 % des effectifs.

A noter qu'aucune donnée n'est disponible dans le département de l'Aube concernant les diagnostics, ni référencés à la CFTMEA, ni à la CIM10.

- Enfants avec un dossier MDPH ou une mesure de protection

Globalement, la situation des enfants par rapport au handicap et aux mesures de protection est très peu renseignée et donc non analysable. Certains CMPP rencontrent des difficultés pour accéder à ces informations. Pour autant, il y a un intérêt de signaler les situations pour lesquelles le CMPP détient l'information.

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nombre d'enfants présents avec un dossier MDPH ouvert	-	-	496	-	-	373	128	155	-	63	1 215
En % / effectifs 31/12			20%			34%	17%	43%		14%	24%
<i>dont nombre de dossiers MDPH ouverts dans l'année</i>	-	-	139	-	-	114	13	-	-	18	284
Nombre d'enfants bénéficiant d'une mesure de protection	-	6	115	-	-	43	4	18	-	29	215
En % / effectifs 31/12		1%	8%			4%	2%	5%		7%	5%
<i>dont nombre de mesures éducatives judiciaires</i>	-	-	19	-	-	3	0	6	-	0	28
<i>dont nombre de mesures éducatives administratives</i>	-	-	17	-	-	0	0	2	-	10	29
<i>dont nombre de mesures de placement ASE</i>	-	2	71	-	-	40	4	10	-	4	131
<i>dont nombre de mesures PJJ</i>	-	-	8	-	-	0	0	0	-	15	23

Partie D – Enfants reçus pour la première en 2017 et délai d'attente

1. Origine des enfants entrés au CMPP en 2017

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Accès direct (parents, amis...)	111	-	295	210	143	111	59	55	185	147	1 316
Education nationale	309	-	526	177	152	346	125	112	263	113	2 123
<i>dont enseignants, CPO, CPE...</i>	<i>246</i>	-	<i>429</i>	<i>129</i>	<i>45</i>	<i>250</i>	<i>33</i>	<i>79</i>	<i>0</i>	<i>86</i>	<i>1 297</i>
<i>dont RASED, assistante sociale, psychologue, infirmière</i>	<i>63</i>	-	<i>79</i>	<i>38</i>	<i>6</i>	<i>89</i>	<i>17</i>	<i>27</i>	<i>0</i>	<i>6</i>	<i>325</i>
<i>dont médecin de l'éducation nationale</i>	-	-	<i>18</i>	<i>10</i>	<i>4</i>	<i>21</i>	<i>9</i>	<i>6</i>	<i>0</i>	<i>5</i>	<i>73</i>
Crèches et dispositifs petite enfance (haltes-garderies...)	-	-	2	0	0	0	1	0	8	0	11
PMI	18	-	7	1	12	26	0	4	15	1	84
Psychiatrie hospitalière, CMP et secteur pédopsychiatrique	8	-	15	1	2	23	5	2	0	1	57
Psychiatrie libérale	0	-	3	0	0	7	3	1	0	0	14
Médecine hospitalière hors psychiatrie	8	-	12	10	0	0	4	7	0	15	56
Médecine libérale et paramédicaux libéraux	78	-	123	54	143	155	0	35	144	23	755
Autre CMPP	7	-	21	12	7	0	9	1	0	0	57
CAMSP	56	-	53	8	21	2	27	7	22	16	212
Autre ESMS (IME, ITEP, SESSAD...)	5	-	6	0	0	0	5	0	0	0	16
Services sociaux (ASE-Unité d'action sociale-CCAS...)	34	-	51	37	17	38	22	7	25	7	238
Juge ou services judiciaires	33	-	15	15	1	13	9	0	9	0	95
MDPH et enseignant référent de scolarité	3		15	6	0	2	0	0	0	0	26
Autre	301	-	99	17	29	124	64	0	44	14	692
Total	971	0	1 243	548	527	847	333	231	715	337	5 752

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Accès direct (parents, amis...)	11%	-	24%	38%	27%	13%	18%	24%	26%	44%	23%
Education nationale	32%	-	42%	32%	29%	41%	38%	48%	37%	34%	37%
<i>dont enseignants, CPO, CPE...</i>	25%	-	35%	24%	9%	30%	10%	34%	0%	26%	23%
<i>dont RASED, assistante sociale, psychologue, infirmière</i>	6%	-	6%	7%	1%	11%	5%	12%	0%	2%	6%
<i>dont médecin de l'éducation nationale</i>	0%	-	1%	2%	1%	2%	3%	3%	0%	1%	1%
Crèches et dispositifs petite enfance (haltes-garderies...)	0%	-	0%	0%	0%	0%	0%	-	1%	0%	0%
PMI	2%	-	1%	0%	2%	3%	0%	2%	2%	0%	1%
Psychiatrie hospitalière, CMP et secteur pédo-psychiatrique	1%	-	1%	0%	0%	3%	2%	1%	0%	0%	1%
Psychiatrie libérale	0%	-	0%	0%	0%	1%	1%	0%	0%	0%	0%
Médecine hospitalière hors psychiatrie	1%	-	1%	2%	0%	0%	1%	3%	0%	4%	1%
Médecine libérale et paramédicaux libéraux	8%	-	10%	10%	27%	18%	0%	15%	20%	7%	13%
Autre CMPP	1%	-	2%	2%	1%	0%	3%	0%	0%	0%	1%
CAMSP	6%	-	4%	1%	4%	0%	8%	3%	3%	5%	4%
Autre ESMS (IME, ITEP, SESSAD...)	1%	-	0%	0%	0%	0%	2%	-	0%	0%	0%
Services sociaux (ASE-Unité d'action sociale-CCAS...)	4%	-	4%	7%	3%	4%	7%	3%	3%	2%	4%
Juge ou services judiciaires	3%	-	1%	3%	0%	2%	3%	-	1%	0%	2%
MDPH et enseignant référent de scolarité	0%	-	1%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Autre	31%	-	8%	3%	6%	15%	19%	-	6%	4%	12%
Total	100%	-	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Les résultats concernant l'origine des enfants entrés au cours de l'année 2017 traduisent également les particularités dynamiques à l'œuvre sur les différents territoires de la région.

Par exemple :

- L'accès direct au CMPP, par les parents ou des amis, représente 23 % des situations dans la région, alors que ce mode d'entrée représente 44 % des cas dans le Haut-Rhin ;
- Dans les Vosges, les services de l'Éducation nationale sont à l'origine de presque la moitié des entrées (48 %), contre 37 % en moyenne régionale ;
- Les professionnels de santé libéraux (médicaux ou paramédicaux) de Meurthe-et-Moselle et du Bas-Rhin sont plus fréquemment à l'origine d'une entrée en CMPP que dans les autres départements : respectivement 27 % et 20 %, contre 13 % en moyenne ;
- En Haute-Marne et en Moselle, les services sociaux (ASE, Unité d'action sociale, CCAS...) ont orienté 7 % des enfants entrés en CMPP en 2017. Cette proportion est de 4 % pour l'ensemble de la région ;

2. Délai d'attente

- Délai d'attente avant accueil en CMPP

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nombre d'enfants en attente d'un premier RDV	235	262	321	43	63	117	593	63	83	322	2102
<i>Moyenne</i>	<i>235</i>	<i>262</i>	<i>107</i>	<i>43</i>	<i>32</i>	<i>117</i>	<i>297</i>	<i>63</i>	<i>83</i>	<i>161</i>	<i>140</i>
Taux de pression à l'attente d'entrée	10,5%	21,2%	9,3%	3,6%	4,5%	8,8%	49,7%	11,1%	4,6%	27,5%	13,5%
<i>Min (étab)</i>	<i>10,5%</i>	<i>21,2%</i>	<i>6,2%</i>	<i>3,6%</i>	0%	<i>9%</i>	<i>30,9%</i>	<i>11,1%</i>	<i>4,6%</i>	<i>18,0%</i>	0,0%
<i>Max (étab)</i>	<i>10,5%</i>	<i>21,2%</i>	<i>15,0%</i>	<i>3,6%</i>	<i>6%</i>	<i>9%</i>	100,9%	<i>11,1%</i>	<i>4,6%</i>	<i>35,6%</i>	100,9%

Sur l'ensemble de la région Grand Est, 2 102 jeunes sont en attente d'un premier rendez-vous dans un CMPP. En moyenne, cela représente 140 jeunes par structure, sachant que ce résultat est très variable : de 32 jeunes Meurthe-et-Moselle à 297 jeunes en Moselle.

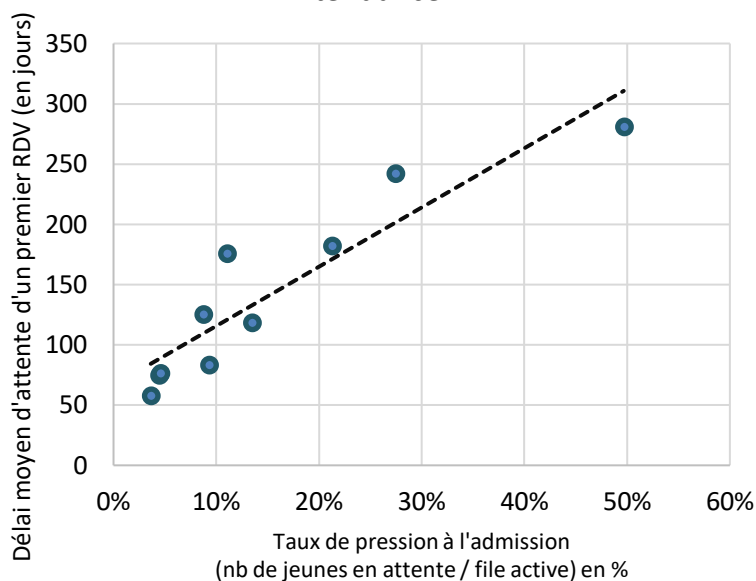
Le taux de pression à l'attente d'entrée résulte du rapport entre l'effectif de la file d'attente et la file active. Au niveau de la région, près de 14 jeunes en attente d'un CMPP présentant une file active de 100, soit un taux de pression de 13,5 %. Cette pression est faible (moins de 10 %) en Haute-Marne, en Meurthe-et-Moselle, dans le Bas-Rhin et dans la Marne. A noter qu'en Moselle, l'équivalent de la moitié de la file active est en attente. De plus, dans un CMPP mosellan le taux de pression dépasse les 100 %.

Attente entre la demande de RDV et le 1er RDV	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Moins de 15 jours	-	10	52	77	60	45	6	15	101	11	377
Entre 15 jours et moins d'un 1 mois	-	8	63	66	41	32	5	9	59	9	292
Entre 1 mois et moins de 3 mois	-	41	352	273	24	78	11	42	376	18	1 215
Entre 3 mois et moins de 6 mois	-	82	165	46	1	48	9	53	150	133	687
Entre 6 mois et moins de 12 mois	-	59	28	9	2	86	20	111	21	93	429
12 mois ou plus	-	23	4	0	16	1	39	0	8	89	180
Total	0	223	664	471	144	290	90	230	715	353	3180

Attente entre la demande de RDV et le 1er RDV	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Moins de 15 jours	-	4%	8%	16%	42%	16%	7%	7%	14%	3%	12%
Entre 15 jours et moins d'un 1 mois	-	4%	9%	14%	28%	11%	6%	4%	8%	3%	9%
Entre 1 mois et moins de 3 mois	-	18%	53%	58%	17%	27%	12%	18%	53%	5%	38%
Entre 3 mois et moins de 6 mois	-	37%	25%	10%	1%	17%	10%	23%	21%	38%	22%
Entre 6 mois et moins de 12 mois	-	26%	4%	2%	1%	30%	22%	48%	3%	26%	13%
12 mois ou plus	-	10%	1%	0%	11%	0%	43%	0%	1%	25%	6%
Total		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre moyen de jours d'attente⁴	-	182	83	58	75	125	281	176	77	243	119

⁴ Pour le calcul du nombre moyen de jours d'attente, la modalité « 12 mois ou plus » a été « fermée » à 18 mois.

Pression à l'admission en CMPP et courbe de tendance



On observe une corrélation entre la pression à l'attente d'entrée et les délais d'attente : plus la pression est élevée, plus l'attente est longue. En effet, en Moselle la pression est la plus élevée (50 %) et l'attente la plus longue (281 jours en moyenne, soit environ 9 mois).

A l'inverse, en Haute-Marne, le taux de pression affiche 4 % et l'attente moyenne (58 jours, soit presque 2 mois) est la plus courte.

- Délai d'attente entre le 1^{er} RDV et le bilan ou les soins

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nombre d'enfants en attente entre le 1er RDV et le bilan ou les soins	211	165	407	138	60	133	9	-	65	47	1235
<i>Moyenne</i>	<i>211</i>	<i>165</i>	<i>136</i>	<i>138</i>	<i>60</i>	<i>133</i>	<i>9</i>	<i>-</i>	<i>65</i>	<i>24</i>	<i>103</i>
Taux de pression à l'attente de bilan ou de soin	9,4%	13,4%	11,8%	11,6%	17,0%	10,0%	2,8%	-	3,6%	4,0%	9,4%

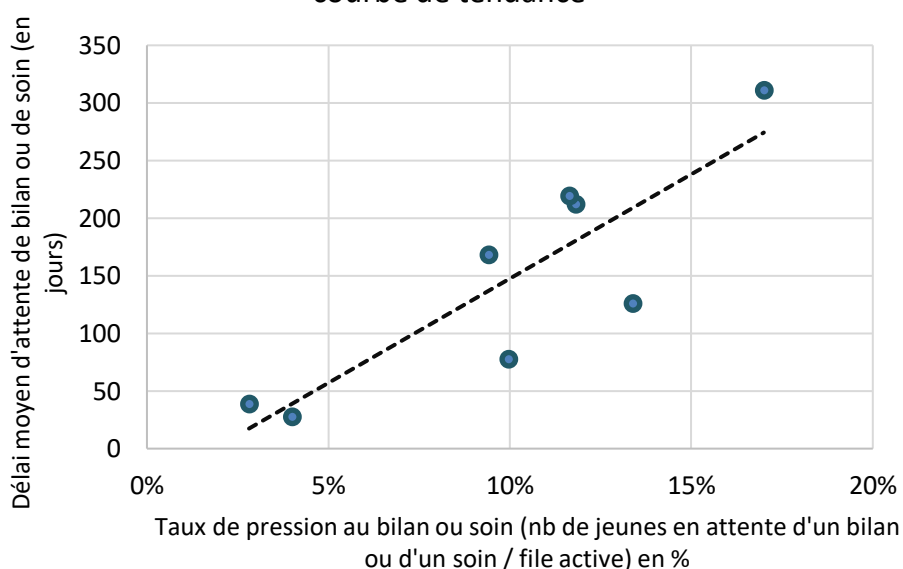
Sur l'ensemble de la région Grand Est, 1 235 enfants sont en attente d'un bilan ou de soins dans un CMPP. En moyenne, cela représente 103 enfants par structure, sachant que ce résultat est très variable : de 9 jeunes par structure en Moselle à 211 jeunes par structure dans les Ardennes.

Le taux de pression à l'attente de bilan ou de soin résulte du rapport entre le nombre d'enfants en attente entre le 1^{er} RDV et le bilan ou les soins et la file active. Au niveau de la région, près de 9 jeunes en attente d'un CMPP présentant une file active de 100, soit un taux de pression de 9 %. Cette pression est faible (moins de 10 %) en Moselle, dans le Bas-Rhin, Haut-Rhin et dans les Ardennes. A noter qu'en Meurthe-et-Moselle, le taux de pression de bilan ou de soin grimpe à 17 %.

Attente entre le 1er RDV et le bilan ou les soins	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Moins de 15 jours	-	19	1	4	7	14	45	-	-	73	163
Entre 15 jours et moins d'un 1 mois	-	5	9	3	2	25	8	-	-	7	59
Entre 1 mois et moins de 3 mois	-	27	22	13	11	44	29	-	-	14	160
Entre 3 mois et moins de 6 mois	-	22	112	36	13	23	7	-	-	5	218
Entre 6 mois et moins de 12 mois	-	29	182	89	31	9	1	-	-	2	343
12 mois ou plus	-	0	10	7	61	0	0	-	-	0	78
Total		102	336	152	125	115	90			101	1021

Attente entre le 1er RDV et le bilan ou les soins	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Moins de 15 jours	-	19%	0%	3%	6%	12%	50%	-	-	72%	16%
Entre 15 jours et moins d'un 1 mois	-	5%	3%	2%	2%	22%	9%	-	-	7%	6%
Entre 1 mois et moins de 3 mois	-	26%	7%	9%	9%	38%	32%	-	-	14%	16%
Entre 3 mois et moins de 6 mois	-	22%	33%	24%	10%	20%	8%	-	-	5%	21%
Entre 6 mois et moins de 12 mois	-	28%	54%	59%	25%	8%	1%	-	-	2%	34%
12 mois ou plus	-	0%	3%	5%	49%	0%	0%	-	-	0%	8%
Total		100%	100%	100%	100%	100%	100%			100%	100%
Nombre moyen de jours d'attente⁵		126	212	220	311	78	39			28	168

Pression à l'attente de bilan ou de soin en CMPP et courbe de tendance



On observe une corrélation entre la pression à l'attente de bilan ou de soin et les délais d'attente de bilan ou de soin : plus la pression est élevée, plus l'attente est longue. En effet, en Meurthe-et-Moselle la pression est la plus élevée (17 %) et l'attente la plus longue (311 jours en moyenne, soit environ 10 mois). A l'inverse, en Moselle, le taux de pression affiche 3 % et l'attente moyenne (39 jours, soit un peu plus d'1 mois) est la plus courte.

En somme, plus le taux de pression à l'admission est faible, moins le délai d'attente est long. Cependant, une fois entrée dans la structure l'attente est plus longue pour obtenir un bilan ou des soins. Et inversement, en Moselle bien que le taux de pression à l'entrée et le délai d'attente important, la pression et l'attente de bilan ou de soin y est une des plus faible de la région.

⁵ Pour le calcul du nombre moyen de jours d'attente, la modalité « 12 mois ou plus » a été « fermée » à 18 mois.

Partie E – Caractéristiques des enfants de la file active entrés dans l'année

1. Enfants entrés dans l'année par âge au premier acte

La majorité des enfants entrés au cours de l'année est âgée, au moment du premier acte, de 6 à 10 ans. La distribution des âges varie peu d'un territoire à un autre. Ces résultats sont cohérents avec les caractéristiques générales de la population bénéficiaire.

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Moins de 3 ans	1	1	17	6	9	9	2	0	14	0	59
3 à 5 ans	153	36	228	47	122	117	44	31	159	77	1 014
6 à 10 ans	316	85	668	288	235	389	203	138	361	208	2 891
11 à 15 ans	148	47	286	149	125	138	118	52	143	64	1 270
16 à 17 ans	24	2	33	41	28	69	18	10	30	3	258
18 ans ou plus	6	2	8	21	20	6	7	0	8	1	79
Total	648	173	1240	552	539	728	392	231	715	353	5571
Moins de 3 ans	0%	1%	1%	1%	2%	1%	1%	0%	2%	0%	1%
3 à 5 ans	24%	21%	18%	9%	23%	16%	11%	13%	22%	22%	18%
6 à 10 ans	49%	49%	54%	52%	44%	53%	52%	60%	50%	59%	52%
11 à 15 ans	23%	27%	23%	27%	23%	19%	30%	23%	20%	18%	23%
16 à 17 ans	4%	1%	3%	7%	5%	9%	5%	4%	4%	1%	5%
18 ans ou plus	1%	1%	1%	4%	4%	1%	2%	0%	1%	0%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

2. Mode de scolarisation

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Scolarisation en classe ordinaire	562	173	1 149	528	309	677	52	212	621	317	4 600
Scolarisation adaptée (SEGPA, EREA)	5	-	4	9	5	5	0	2	12	0	42
Scolarisation en ULIS	8	-	26	12	4	10	2	10	6	8	86
Scolarisation en ESMS en UE dont UE externalisée	0	-	1	-	3	0	0	0	-	0	4
Enfants de 3 ans ou plus non scolarisés	2	-	8	1	6	12	0	6	-	0	35
Autre mode de scolarisation (CNED....)	2		4		2	0	0	1		1	10
Mode de scolarisation inconnu	61	-	48	2	0	0	36	0	76	19	242
Total	640	173	1 240	552	329	704	90	231	715	345	5 019

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Scolarisation en classe ordinaire	88%	100%	93%	96%	94%	96%	58%	92%	87%	92%	92%
Scolarisation adaptée (SEGPA, EREA)	1%	0%	0%	2%	2%	1%	0%	1%	2%	0%	1%
Scolarisation en ULIS	1%	0%	2%	2%	1%	1%	2%	4%	1%	2%	2%
Scolarisation en ESMS en UE dont UE externalisée	0%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0,1%
Enfants de 3 ans ou plus non scolarisés	0%	0%	1%	0%	2%	2%	0%	3%	0%	0%	1%
Autre mode de scolarisation (CNED....)	0%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	<1%
Mode de scolarisation inconnu	10%	0%	4%	0%	0%	0%	40%	0%	11%	6%	5%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

La classe ordinaire est le mode de scolarisation des enfants de 3 ans ou plus très largement majoritaire pour les enfants entrés en CMPP en 2017.

3. Transport des enfants entrés dans l'année

- Temps de trajet domicile-CMPP

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nb d'enfants domiciliés à 30mn de trajet maximum	609	35	948	347	448	369	347	169	553	307	4 132
Nb d'enfants domiciliés à plus de 30mn de trajet	8	-	119	142	54	206	45	62	162	46	844
Nb d'enfants avec un temps de trajet non connu	31	138	173	-	25	0	0	-	-	0	367
Total	648	173	1 240	489	527	575	392	231	715	353	5 343
Nb d'enfants domiciliés à 30mn de trajet maximum	94%	20%	76%	71%	85%	64%	89%	73%	77%	87%	77%
Nb d'enfants domiciliés à plus de 30mn de trajet	1%	0%	10%	29%	10%	36%	11%	27%	23%	13%	16%
Nb d'enfants avec un temps de trajet non connu	5%	80%	14%	0%	5%	0%	0%	0%	0%	0%	7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Globalement, les enfants entrés en cours d'année 2017 en CMPP ont un temps de trajet entre leur domicile et la structure qui les accueille inférieur à 30 minutes (77 %). En Meuse, près d'un tiers des enfants entrés en CMPP en 2017 sont domiciliés à plus de 30 minutes de la structure. Dans l'Aube, pour 80 % des nouveaux entrés les temps de trajet ne sont pas connus.

La carte page 4, représentant l'implantation des CMPP, avait indiqué l'existence de certaines zones territoriales moins bien couvertes (en Moselle et dans les Vosges notamment). Les résultats indiqués concernant les transports peuvent amener à poser la question de l'aire de recrutement de ces CMPP qui indiquent une proximité domiciliaire pour une part majoritaire de leur file active.

- Domiciliation hors département ou région

		Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nombre d'enfants domiciliés dans un autre département	Somme	2	0	9	62	9	16	4	18	8	10	138
	<i>Min</i>	2	0	2	62	3	16	0	18	8	0	0
	<i>Moyenne</i>	2	0	3	62	5	16	2	18	8	5	9
	<i>Max</i>	2	0	5	62	6	16	4	18	8	10	62
	% total entrés dans l'année	0,3%	0,0%	0,7%	11,3%	1,7%	3,8%	1,0%	7,8%	1,1%	2,8%	2,5%
Nombre d'enfants domiciliés dans une autre région	Somme	1	170	30	-	0	0	0	0	-	0	201
	<i>Min</i>	1	170	4	-	0	0	0	0	-	0	0
	<i>Moyenne</i>	1	170	15	-	0	0	0	0	-	0	20
	<i>Max</i>	1	170	26	-	0	0	0	0	-	0	170
	% total entrés dans l'année	0,2%	43,7%	3,2%	-	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-	0,0%	5,9%

En moyenne, 9 enfants entrés dans l'année sont domiciliés dans un autre département et cette moyenne atteint 20 enfants concernant le nombre d'enfants domiciliés dans une autre région. A noter que le CMPP de l'Aube a déclaré 170 enfants domiciliés en dehors du Grand Est.

- Modes de transport des enfants entrés dans l'année

		Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nb d'enfants accompagnés par un transport prescrit par le CMPP	Somme	-	464	92	19	119	104	78	42	73	6	997
	<i>Min</i>	-	464	14	19	3	104	16	42	73	1	1
	<i>Moyenne</i>	-	464	31	19	60	104	39	42	73	3	71
	<i>Max</i>	-	464	51	19	116	104	62	42	73	5	464
	% total entrés dans l'année			119,3%	7,5%	3,5%	22,6%	24,4%	19,9%	18,2%	10,2%	1,7%
Nb d'enfants accompagnés par un transport financé par le CMPP	Somme	-	0	0	2	0	0	0	-	-	0	2
	<i>Min</i>	-	0	0	2	0	0	0	-	-	0	0
	<i>Moyenne</i>	-	0	0	2	0	0	0	-	-	0	0
	<i>Max</i>	-	0	0	2	0	0	0	-	-	0	2
	% total entrés dans l'année			0,0%	0,0%	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%			0,0%

Près de 1000 enfants entrés dans l'année sont accompagnés par un transport prescrit par le CMPP, soit en moyenne 71 enfants par CMPP.

Ici encore le département de l'Aube marque une spécificité par rapport aux CMPP des autres départements.

Partie F – Caractéristiques et parcours pour la totalité des enfants sortis de la file active

1. Âge des enfants sortis en 2017

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Moins de 3 ans	1	0	6	1	1	5	0	0	3	0	17
3 à 5 ans	59	10	87	13	6	39	18	13	55	17	317
6 à 10 ans	292	81	456	93	43	186	168	106	250	147	1 822
11 à 15 ans	252	91	449	96	41	259	162	72	200	131	1 753
16 à 17 ans	37	10	95	24	5	69	35	9	45	21	350
18 ans ou plus	11	5	62	14	2	39	32	7	27	13	212
Total	652	197	1155	241	98	597	415	207	580	329	4 471
Moins de 3 ans	0%	0%	1%	0%	1%	1%	0%	0%	1%	0%	0%
3 à 5 ans	9%	5%	8%	5%	6%	7%	4%	6%	9%	5%	7%
6 à 10 ans	45%	41%	39%	39%	44%	31%	40%	51%	43%	45%	41%
11 à 15 ans	39%	46%	39%	40%	42%	43%	39%	35%	34%	40%	39%
16 à 17 ans	6%	5%	8%	10%	5%	12%	8%	4%	8%	6%	8%
18 ans ou plus	2%	3%	5%	6%	2%	7%	8%	3%	5%	4%	5%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Ainsi, la majorité (80 %) des 4 471 enfants sortis du CMPP en 2017 était âgée de 6 à 15 ans au moment de la sortie. 13 % des enfants étaient âgés de 16 ans ou plus au moment de la sortie. La distribution par âge varie peu d'un département à une autre.

2. Parcours des enfants sortis en 2017

- Durée d'accompagnement des enfants sortis en 2017

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Moins d'un an	195	91	597	116	37	248	151	63	167	120	1 785
[1 an]	168	28	148	47	195	78	85	53	113	50	965
[2 ans]	111	27	120	32	112	55	54	40	204	47	802
[3 à 5 ans]	135	31	158	29	69	53	80	42	87	86	770
[6 ans ou +]	43	20	132	18	18	16	45	9	9	26	336
Total	652	197	1 155	242	431	450	415	207	580	329	4 658
Moins d'un an	30%	46%	52%	48%	9%	55%	36%	30%	29%	36%	38%
[1 an]	26%	14%	13%	19%	45%	17%	20%	26%	19%	15%	21%
[2 ans]	17%	14%	10%	13%	26%	12%	13%	19%	35%	14%	17%
[3 à 5 ans]	21%	16%	14%	12%	16%	12%	19%	20%	15%	26%	17%
[6 ans ou +]	7%	10%	11%	7%	4%	4%	11%	4%	2%	8%	7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Les durées d'accompagnement observées pour les enfants sortis en 2017 sont, relativement comparables entre les territoires : elles sont majoritairement inférieures à un an. Dans la Meuse, 72 % des enfants auront été accompagnés moins de 2 ans.

- Motifs de sorties du CMPP

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Fin d'accompagnement, départ concerté (dont déménagement prévu)	435	0	701	156	117	288	36	-	580	177	2 490
Sortie du fait de la famille, suivi interrompu	190	25	401	86	189	224	70	-	-	119	1 304
Autre	27	172	53	-	125	84	309	-	-	33	803
Total	652	197	1 155	242	431	596	415	0	580	329	4 597
Fin d'accompagnement, départ concerté (dont déménagement prévu)	67%	0%	61%	64%	27%	48%	9%	-	100%	54%	54%
Sortie du fait de la famille, suivi interrompu	29%	13%	35%	36%	44%	38%	17%	-	-	36%	28%
Autre	4%	87%	5%	-	29%	14%	74%	-	-	10%	17%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	0%	100%	100%	100%

La majorité des sorties sont liées à un départ concerté (54 %). Cette part varie de 0 % déclaré dans l'Aube à 100 % dans le Bas-Rhin. Près d'un tiers des accompagnements sont interrompus du fait de la famille (4 jeunes sortis sur 10 en Meurthe-et-Moselle). À noter que dans l'Aube et en Moselle, pour plus de 7 jeunes sortis sur 10, il s'agit d'un autre motif de sorties.

- Parcours envisagé après la sortie

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Sans nécessité de soins ni d'accompagnement médico-social	409	-	522	210	110	389	2	-	-	134	1 776
Suivi libéral	46	-	84	6	2	15	6	-	-	10	169
Autre CMPP ou BAPU (ou CAMSP)	-	-	28	8	6	30	0	-	-	1	73
CMP / CATTP	64	-	22	2	0	7	1	-	-	3	99
Hôpital de jour	2	-	7	3	3	6	0	-	-	3	24
Autre secteur sanitaire	2	-	0	-	0	0	1	-	-	0	3
Service médicosocial (SESSAD, SAFEP, SAVS, SAMSAH ...)	4	-	4	3	1	16	1	-	-	5	34
Etablissement médicosocial (IME, IEM, ITEP...)	17	-	15	2	0	7	2	-	-	9	52
Maison des ados ou autres dispositifs	-	-	0	-	3	0	0	-	-	2	5
Suivi PMI	-	-	0	-	0	0	0	-	-	0	0
Autre orientation*	273	-	19	-	24	5	23	-	-	0	344
Total	817	0	701	234	149	475	36	0	0	167	2 579

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Sans nécessité de soins ni d'accompagnement médico-social	50%	-	74%	90%	74%	82%	6%	-	-	80%	69%
Suivi libéral	6%	-	12%	3%	1%	3%	17%	-	-	6%	7%
Autre CMPP ou BAPU (ou CAMSP)	-	-	4%	3%	4%	6%	0%	-	-	1%	3%
CMP / CATT	8%	-	3%	1%	0%	1%	3%	-	-	2%	4%
Hôpital de jour	0%	-	1%	1%	2%	1%	0%	-	-	2%	1%
Autre secteur sanitaire	0%	-	0%	-	0%	0%	3%	-	-	0%	0%
Service médicosocial (SESSAD, SAFEP, SAVS, SAMSAH ...)	0%	-	1%	1%	1%	3%	3%	-	-	3%	1%
Etablissement médicosocial (IME, IEM, ITEP...)	2%	-	2%	1%	0%	1%	6%	-	-	5%	2%
Maison des ados ou autres dispositifs	-	-	0%	-	2%	0%	0%	-	-	1%	0%
Suivi PMI	-	-	0%	-	0%	0%	0%	-	-	0%	0%
Autre orientation*	33%	-	3%	-	16%	1%	64%	-	-	0%	13%
Total	100%	0%	100%	100%	100%	100%	100%	0%	0%	100%	100%

Les données sont inégalement renseignées selon les territoires et certains CMPP ont indiqué des effectifs supérieurs au nombre d'enfants en fin d'accompagnement, départ concerté et donc difficilement comparables.

Les parcours envisagés après les fins d'accompagnement ou autre départs concertés avec le CMPP correspondent généralement à une absence de nécessité de soins ou d'accompagnement médico-social (69 %). En Moselle, 17 % des parcours sont axés vers un suivi libéral et dans 64 % des cas, l'orientation est non connue.

- Enfants en attente de sortie du CMPP (parmi les enfants présents)

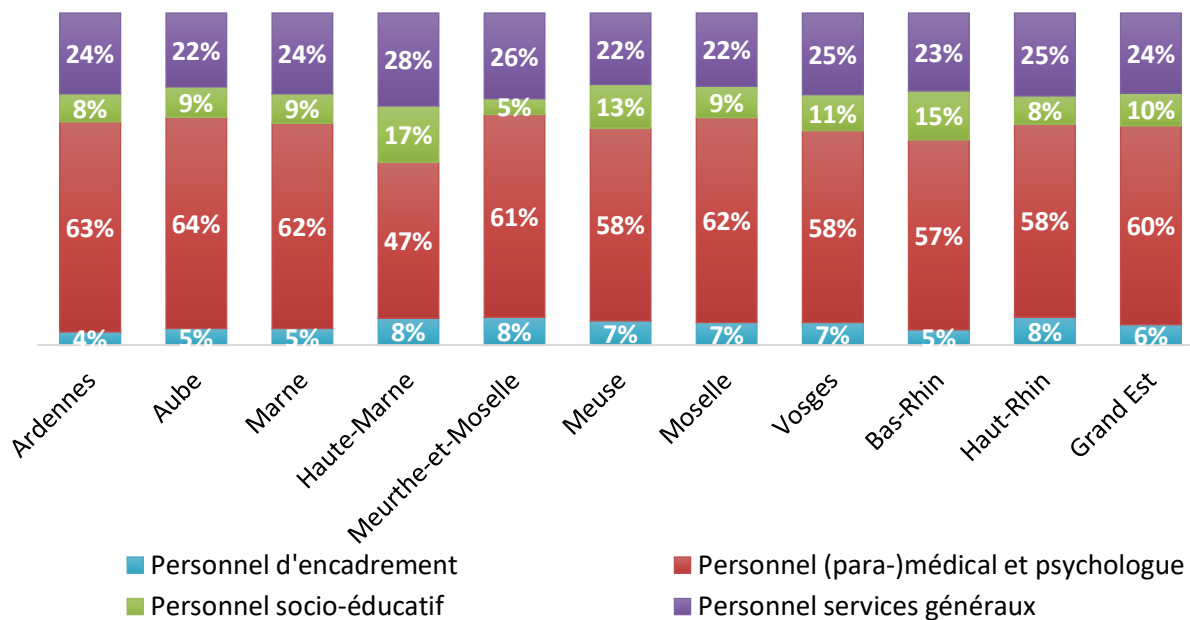
Concernant les enfants en attente de sortie, les données sont très peu renseignées. Les CMPP ont déclaré que 46 enfants étaient en attente de place dans une autre structure sanitaire ou médico-sociale, soit moins d'1 % des enfants présents en décembre 2017. Parmi eux, 33 avaient une notification CDAPH non réalisée pour une structure sanitaire ou médico-sociale.

Partie G - Ressources humaines

- Nombre d'ETP du compte administratif par métier

Au 31 décembre 2017, 434,58 ETP professionnels exercent dans les 15 CMPP de la région ayant répondu. Plus de la moitié d'entre eux (60 %) sont des professionnels (para-)médicaux ou des psychologues. Les métiers les plus représentés sont les psychologues (133,80 ETP), les secrétaires et personnels d'accueil (69,32 ETP), les orthophonistes (61,84 ETP) et les psychomotriciens (43,02 ETP).

Nb d'ETP du compte administratif	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Directeur EN / pour la part direction	1,00	-	1,60	-	1,00	1,00	0,97	1,00	-	0,00	6,57
Médecin directeur / pour la part direction	0,66	-	0,74	0,25	1,54	0,51	1,14	0,25	0,50	0,21	5,80
Directeur administratif / pour la part direction	0,85	0,88	0,47	1,00	0,50	1,00	1,00	-	1,00	0,90	7,60
Chef de service / pour la part management et coordination	-	1,00	0,50	1,50	1,00	0,00	0,00	-	-	1,80	5,80
Coordinateur / pour la part coordination	-	0,38	0,60	-	-	0,00	0,00	-	-	0,00	0,98
Sous-total personnel d'encadrement	2,51	2,26	3,91	2,75	4,04	2,51	3,11	1,25	1,50	2,91	26,75
Psychiatre ou pédopsychiatre	1,96	2,05	2,99	1,00	1,35	0,19	1,03	0,26	0,70	1,98	13,51
Pédiatre	-	-	0,00	-	0,50	1,00	0,00	0,76	-	0,68	2,94
Autre médecin	-	-	0,00	-	-	0,00	0,30	-	-	0,00	0,30
Orthophoniste	14,75	8,99	6,06	2,95	6,52	4,12	7,24	2,00	3,27	5,94	61,84
Psychomotricien	7,03	5,69	6,97	2,85	3,68	3,50	3,48	1,50	3,67	4,65	43,02
Autres personnels paramédicaux	-	-	0,00	-	-	0,00	0,25	-	-	0,48	0,73
Psychologue	15,93	11,96	30,37	9,05	17,46	11,17	14,85	6,10	10,58	6,33	133,80
Psychologue EN	0,50	-	2,00	-	-	0,00	1,00	-	0,47	0,00	3,97
Sous-total personnel (para-)médical et psychologue	40,17	28,69	48,39	15,85	29,51	19,98	28,15	10,62	18,69	20,06	260,11
Enseignant	-	-	0,00	-	-	0,00	0,07	-	-	0,00	0,07
Psychopédagogue	4,92	0,23	1,05	1,85	0,76	0,00	0,62	-	2,12	1,55	13,10
Psychopédagogue EN	0,43	3,87	4,00	2,00	1,54	4,13	2,00	2,00	1,58	0,00	21,55
Assistant de service social	-	-	1,90	1,63	-	0,38	1,64	-	1,12	0,45	7,12
Educateur spécialisé ou moniteur éducateur	-	-	0,00	0,25	-	0,00	0,00	-	-	0,00	0,25
Educateur de jeunes enfants	-	-	0,00	-	-	0,00	0,00	-	-	0,92	0,92
Autre personnel éducatif	-	-	0,00	-	-	0,00	0,00	-	-	0,00	0,00
Sous-total personnel socio-éducatif	5,35	4,10	6,95	5,73	2,30	4,51	4,33	2,00	4,82	2,92	43,01
Codeur LPC / Interprète LSF	-	-	0,00	-	-	0,00	0,00	-	-	0,00	0,00
Secrétaire et personnel d'accueil	8,55	7,99	11,20	5,67	9,71	4,40	6,46	3,45	5,67	6,22	69,32
Comptable	1,35	-	2,57	1,00	2,00	1,50	0,58	-	2,00	0,00	11,00
Autres agents administratifs et comptabilité	0,40	0,50	0,90	0,50	-	0,00	1,78	-	-	0,80	4,88
Agents des services généraux	5,15	1,54	4,39	2,28	0,75	1,50	1,24	1,07	-	1,18	19,10
Autre	-	-	-	-	-	0,00	0,00	-	-	0,41	0,41
Sous-total personnel services généraux	15,45	10,03	19,06	9,45	12,46	7,40	10,06	4,52	7,67	8,61	104,71
Total	63,48	45,08	78,31	33,78	48,31	34,40	45,65	18,39	32,68	34,50	434,58



La structure des emplois par catégorie indique par exemple que la part de personnels d'encadrement varie de 4 % déclaré dans les Ardennes à 8 % en Haute-Marne, en Meurthe-et-Moselle et dans le Haut-Rhin. La proportion de personnels socio-éducatifs s'élève, selon le territoire, de 5 % en Meurthe-et-Moselle à 17 % en Haute-Marne. Ces résultats traduisent possiblement des offres de services différentes.

- Taux d'ETP non pourvus (région Grand Est)

Sur l'ensemble des CMPP, 7 métiers sont touchés par des ETP non pourvus. Ce sont les psychiatres ou pédopsychiatres (2,7 ETP à pourvoir, soit 20 %, les postes de direction (0,5 ETP à pourvoir), d'orthophoniste (3,42 ETP non pourvus, soit un taux de 5,5 %).

Ensemble du Grand Est	Nb d'ETP du compte administratif	Nb d'ETP non pourvus au 31/12	Taux d'ETP non pourvus
Directeur EN / pour la part direction	6,57	0,00	0,0%
Médecin directeur / pour la part direction	5,80	0,00	0,0%
Directeur administratif / pour la part direction	7,60	0,50	6,6%
Chef de service / pour la part management et coordination	5,80	0,00	0,0%
Coordinateur / pour la part coordination	0,98	0,00	0,0%
Sous-total personnel d'encadrement	26,75	0,50	1,9%
Psychiatre ou pédopsychiatre	13,51	2,71	20,1%
Pédiatre	2,94	0,00	0,0%
Autre médecin	0,30	0,00	0,0%
Orthophoniste	61,84	3,42	5,5%
Psychomotricien	43,02	0,71	1,7%
Autres personnels paramédicaux	0,73	0,00	0,0%
Psychologue	133,80	0,35	0,3%
Psychologue EN	3,97	0,00	0,0%
Sous-total personnel (para-)médical et psychologue	260,11	7,19	2,8%
Enseignant	0,07	0,00	0,0%
Psychopédagogue	13,10	0,00	0,0%
Psychopédagogue EN	21,55	0,00	0,0%
Assistant de service social	7,12	0,18	2,5%
Educateur spécialisé ou moniteur éducateur	0,25	0,00	0,0%
Educateur de jeunes enfants	0,92	0,00	0,0%
Autre personnel éducatif	0,00	0,00	0,0%
Sous-total personnel socio-éducatif	43,01	0,18	0,4%
Codeur LPC / Interprète LSF	0,00	0,00	0,0%
Secrétaire et personnel d'accueil	69,32	0,00	0,0%
Comptable	11,00	0,00	0,0%
Autres agents administratifs et comptabilité	4,88	0,00	0,0%
Agents des services généraux	19,10	0,14	0,7%
Autre	0,41	0,00	0,0%
Sous-total personnel services généraux	104,71	0,14	0,1%
Total	434,58	8,01	1,8%